

les changements de début de mois



les changements de début de mois

· Le prix du gaz en hausse

La facture de gaz va s'alourdir avec une hausse de 11,7 % par rapport à juin. Le prix moyen sera de 131,59 euros/MWh pour la partie cuisson et eau chaude et de 102,61 euros/MWh TTC pour le chauffage. Cette augmentation est due à la revalorisation du tarif des réseaux de redistribution, l'évolution des cours et la baisse d'abonnés entre lesquels il faut répartir les coûts des réseaux d'acheminement. Il reste néanmoins inférieur de 4,70 euros par rapport au 1er janvier dernier. Le niveau moyen du PRVG se situera désormais à 129,20 euros par mégawattheure, selon une décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

· Revalorisation de l'assurance chômage

Les allocations d'assurance chômage vont être revalorisées de 1,2 % le 1er juillet, a indiqué l'Unédic. Cette mesure concernerait environ 2 millions de demandeurs d'emploi indemnisés sur environ 2,7 millions au total.

Un nouveau plan d'épargne jeunes

Le « plan d'épargne avenir climat » (PEAC) pour les moins de 21 ans sera disponible à partir du 1er juillet. L'objectif est de mobiliser l'épargne des plus jeunes en faveur de la transition écologique. Son taux de rémunération est variable, car il n'est pas fixé par l'Etat. **voir plus**

Réforme sur les zones de revitalisation rurale

17 700 communes et 13 départements français sont concernés par un nouveau zonage appelé « France ruralités revitalisation », dont l'objectif est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises s'installant dans l'une de ces zones pourront ainsi bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

Affichage GMS :

À partir du 1er juillet, les grandes surfaces (plus de 400 m²) seront obligées d'indiquer clairement, sur les rayons ou les emballages de produit, lorsque lesdits produits ont vu leur prix stagner ou augmenter mais leur quantité diminuer. Le mot « shrinkflation » est une contraction des mots anglais pour « réduction » et « inflation ».